

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF354

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	20 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	20 000 000
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à abonder les aides à la presse, notamment en faveur de la presse quotidienne régionale (PQR), financées par le programme *Presse et médias* de la mission *Médias, livre et industries culturelles*.

Le présent amendement procède au mouvement de crédits suivant :

– ouverture de 20 millions d’euros en autorisations d’engagement et en crédits de paiement sur l’action 2 *Aides à la presse* du programme 180 *Presse et médias* ;

– annulation de 20 millions d’euros en autorisations d’engagement et en crédits de paiement sur l’action 1 *Livre et lecture* du programme 334 *Livre et industries culturelles*.

Toutefois, les annulations de crédits n'ont pas vocation à être appliquées mais à gager le présent amendement.